

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 6 mars 2023.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- FORTIN Céline donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir BOUZID Nathalie,
- MEGRET Yves donne pouvoir à GOASTER Samy,
- BERNU Sylvain, de SALLIER DUPIN Stéphane, MERIAN Caroline.

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie PECHA

Délibération n°2023-018

Membres en exercice : 35 – Présents : 27 - Absents : 8 – Pouvoirs : 5

AFFAIRES FONCIERES RETROCESSIONS DE VOIRIES ET ESPACES COMMUNS DES LOTISSEMENTS ANCIENS DE LA RUE DE LA CHAMPAGNE ET IMPASSE DESHAIES (MAROUE)

La Commune de Lamballe-Armor mène, actuellement, une campagne de régularisation des voiries et espaces communs d'anciens lotissements restés en propriété privée au fichier immobilier, mais dans les faits entretenus par les services municipaux.

Dans ce cadre, après recherche et accord des propriétaires et ayants-droits des parcelles concernées, il est possible aujourd'hui de régulariser la rétrocession pour les lotissements suivants :

- Lotissement de l'impasse Deshaies, créé en 2000 et consistant aux parcelles de voirie et espaces verts cadastrées 142BE 142, 143 et 144, propriété actuelle de la société TECHNIC BATIR.
- Lotissement rue de la Champagne, créé dans les années 80 et consistant aux parcelles de voirie et transformateur cadastrées 142BB 075 et 083, propriété actuelle de Madame Cécile GLORO.

Considérant que la Direction de l'Immobilier de l'Etat n'émet pas d'avis pour les acquisitions inférieures au seuil de 180 000 €, il est proposé une rétrocession à l'Euro.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE la rétrocession à la Commune des emprises de voiries et espaces communs des lotissements de la rue de la Champagne et de l'Impasse Deshaies, respectivement à l'Euro,
- DIT que ces espaces seront intégrés au domaine public après leur acquisition,
- DIT que les frais d'actes sont supportés par la Commune,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les actes correspondant et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **21 MAR. 2023**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 21 MAR. 2023

De la publication le 21 MAR. 2023

*Pour le Maire,
Par délégation,*
[Signature]
Directrice Générale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET